

# Règlement

## Jeu concours „Sunny-Grill“

### Petro-Center S.A.

#### REGLEMENT

##### Article 1 – Organisation

Petro-Center S.A., 2 r. Jean Fischbach - z.a. am Bann, L-3372 Leudelange, organise un jeu concours Facebook de type « tirage au sort ».

Le concours est ouvert à tous.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

##### Article 2 – Sujet du concours

Jeu-Concours „Sunny-Grill“

Il s'agit de laisser un commentaire sous le post du concours en expliquant comment la personne trouve la nouvelle bouteille de gaz « Sunny-Grill ». Le participant pourra doubler ses chances en taguant trois amis dans le commentaire sur facebook. Le concours débutera le 8 juillet 2019 et se termine le 21 juillet 2019. Les gagnants seront déterminés moyennant un tirage au sort effectué par une société externe et neutre.

##### Article 3 – Déroulement

Chaque joueur peut participer une seule et unique fois au jeu concours.

Une sélection d'un gagnant sera effectuée.

Le nom du gagnant sera affiché sur la page Facebook de Petro-Center le 22/07/2019. Le gagnant sera informé par message privé via Facebook.

##### Article 4 – Les prix

- 3 lots différents :

1er lot: un bon pour un voyage  
valeur : 2000€

2ème lot: un BBQ à gaz CharBroil. Valeur: 600€  
3 Kg de viande BBQ. Valeur: 50€  
6 bouteilles de rosé. Valeur: 50€  
1 bouteille de gaz Sunny-Grill. Valeur: 64,95 € incl. valeur consigne  
1 casier de bière. Valeur: 15€ + vidanges

3ème lot: 1 vol pour 2 personnes en montgolfière  
Valeur : 450€

Petits lots : Un tirage de petits lots (soit un coffret BBQ, un tablier BBQ ou bien une bouteille de gaz Sunny-Grill) sera également effectué le 12/7/2019, le 16/7/2019 et le 19/7/2019.

Les lots sont à retirer directement dans votre enseigne Petro-Center S.A., 2, rue Jean Fischbach – z.a. am Bann, L-3372 Leudelange, le 24/7/2019.

## **Article 5 - Les participants**

Le participant devra s'assurer que les informations concernant ses coordonnées sont correctement renseignées.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du concours.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non attribution du gain qu'il aurait pu éventuellement gagner et, le cas échéant, sa restitution immédiate, sans que la responsabilité de l'organisateur soit engagée.

Sont exclues de toute participation au concours les personnes qui travaillent au sein de Petro-Center SA et PC-Tank s.à.r.l. inclus les membres de famille.

## **Article 6 – Procédure et modalités d'attribution des gains mis en jeu**

Le gagnant sera prévenu par publication de son nom sur la page Facebook de Petro-Center S.A. le 22/07/2019.

Si les informations communiquées par le participant lors de son inscription ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Le gain remis ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ou sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

Dans le cas où le gagnant serait dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie de son gain, pour quelque raison que ce soit, il en perdra le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie. Il sera alors procédé à une nouvelle sélection par le jury.

L'organisateur garantit au participant l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du jury.

## **Article 7 – Publication des résultats du concours**

L'identité du gagnant du concours sera publiée sur la page Facebook de Petro-Center S.A. le 22/07/2019.

## **Article 8 – Force Majeure**

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **Article 9 – Responsabilité**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site facebook.com.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de son réseau Internet, notamment dû à des actes de malveillance externe qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site facebook.com du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes techniques liés aux diverses plateformes.

L'organisateur se réserve la possibilité, à tout moment, et notamment pour des raisons techniques de mise à jour et de maintenance, d'interrompre l'accès au site de l'organisateur et au jeu qu'il contient.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu, ainsi que sur la liste des gagnants.

## **Article 10 – Règlement**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.